

CONSEIL MUNICIPAL

27 FÉVRIER 2017

Le Conseil Municipal

- A émis un avis favorable aux propositions d'avenants dans le cadre des travaux de réaménagement de l'îlot Mairie-Ecole-Bibliothèque et autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :
 - Lot 2 - Gros Œuvre - Ravalement - SAS PÉTÉ - Plus-value de 4.245,13 € HT ;
 - Lot 4 - Couverture - Etanchéité - ETANCH'HABITAT - Plus-value de 1.480,44 € HT ;
 - Lot 12 - Electricité - COMELEC SERVICES - Plus-value de 3.147,50 € HT.
- En vue de la fourniture du mobilier et matériel pour équiper la nouvelle bibliothèque, a décidé de retenir la solution la plus avantageuse économiquement proposée par Vendée Bureau, pour un montant de 16.239,74 € TTC.
- A approuvé le compte de gestion 2016 dressé par le Receveur.
- A approuvé le Compte Administratif 2016 de la Commune et décidé de l'affectation des résultats.
- A voté une subvention de 57.900 € au Groupement Familles Rurales Fougeré-Thorigny, au titre de l'année 2017 et précisé que cette somme a été ou sera versée de la manière suivante : 15.000 € en janvier, 15.000 € en mars, 15.000 € en juin et 12.900 €, soit le solde en septembre 2017.
- A voté une subvention de 36.000 € à Familles Rurales Fougeré-pour la restauration scolaire, au titre de l'année 2017 et précisé que cette somme a été ou sera versée de la manière suivante : 14.400 € en janvier, 10.800 € en mars et 10.800 €, soit le solde en juin 2017.
- A voté les subventions indiquées ci-dessous, pour l'année 2017 :

Batterie Fanfare Saint Joseph - La Chaize le Vicomte	80 €
FEC La Chaize pour Mondial Foot Montaigu	200 €
CCAS (pour subventions œuvres sociales et humanitaires)	4.000 €

- Par 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, n'a pas émis d'objections à la réalisation du projet concernant l'implantation d'un parc composé de 4 éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Thorigny et Château-Guibert ainsi qu'à la réalisation du projet concernant l'implantation d'un parc composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Thorigny et Les Pineaux. Il a souhaité que ces installations respectent strictement la réglementation.

- Par 13 voix pour et 1 abstention, n'a pas émis d'objections au projet d'augmentation de l'élevage porcin, porté à 1845 animaux équivalents porcs après extension du bâtiment verraterie existant, sur le site « le Bois au Duc » à Thorigny aux conditions suivantes : les mesures nécessaires devront être prises pour éviter toutes nuisances et pollutions et l'épandage devra être fait en respectant strictement la réglementation.
- A émis un avis favorable à la mission de classement et de tri des archives de la commune par un agent archiviste du Centre de Gestion et autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec cet organisme.
- A décidé d'instaurer une caution de 100 € pour le prêt du micro sans fil aux utilisateurs de la salle polyvalente.
- A décidé de remplacer les illuminations et de retenir le devis de la société DECOLUM, qui propose des décors sur façades pour les bâtiments de la Mairie, des cordons lumineux pour l'église et des décors sur potence rue de la Forêt et rue des Roses, pour un montant total TTC de 4.325,16 €.

Monsieur le Maire a informé le Conseil que suite à la demande d'usagers souhaitant la création d'un nouvel arrêt de transport scolaire dans le bourg de Fougeré, le service transport de La Roche Agglomération, en lien avec les services du Département, ont répondu qu'ils ne pouvaient pas créer pour le moment un nouvel arrêt car le règlement départemental n'autorise pas la création d'arrêt à moins d'un kilomètre d'un arrêt existant pour le transport des secondaires.

Monsieur le Maire a fait savoir au Conseil Municipal que suite à la demande de l'association « les Copains d'Abord » pour la fête de l'été 2017 qui se déroulera le samedi 15 juillet prochain, il a validé le feu d'artifice auprès de David ROCHAIS, au même tarif que 2016, soit 2.310 € TTC.